



Municipalité de  
**Lac-aux-Sables**

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée, madame Manuella Perron, Secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, mardi le 10 novembre 2020, à 19 h 30, au 820, rue Saint-Alphonse, Lac-aux-Sables. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**NATURE ET EFFETS :** Demande visant l'abaissement de l'angle d'une intersection à 49° au lieu d'être entre 80° et 90° pour une nouvelle jonction (en utilisant un ancien chemin forestier) du chemin Bourbeau avec le chemin du Lac-à-la-Roche. Relativement à l'article 7.5 du règlement de lotissement # 2013-516.

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :** 1400, chemin du Lac-à-la-Roche

Toutes les personnes intéressées peuvent soumettre leur commentaire aux membres du conseil.

**IMPORTANT :** prendre note de la modification de procédure : **Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil en transmettant par courriel ses commentaires** relativement à cette demande en utilisant l'adresse suivante : [lac-aux-sables@regionmekinac.com](mailto:lac-aux-sables@regionmekinac.com). Les commentaires par écrit doivent être transmis avant 15 h le mardi 10 novembre 2020, journée de la séance. Cette modification de procédure est mise en place pour s'assurer que le conseil reçoive tous les commentaires des personnes intéressées dans l'éventualité de la tenue de la séance à huis clos, notamment en raison d'un changement du palier d'alerte au niveau maximal (rouge) d'ici cette date.

Si les conditions permettent la tenue de la séance devant public, les personnes intéressées pourront aussi se faire entendre par le conseil. Cependant, en raison des normes sanitaires liées à la Covid-19, l'accès est limité à 20 personnes (ou 22 si deux personnes résident à la même adresse) dans la salle. L'envoi au préalable des commentaires par courriel tel que prévu ci-haut est préférable au cas où la limite permise de personnes serait atteinte.

**Donné à Lac-aux-Sables ce dix-neuvième jour d'octobre deux mille vingt.**

**Manuella Perron**  
Secrétaire-trésorière adjointe



Municipalité de  
**Lac-aux-Sables**